L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 3 JUIN.

Go to Danziger's.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le 50me anniversaire de l'épiscopat de Pie IX.

Les catholiques de la Nouvelle-Orléans avaient fixé au 13 mai dernier, jour anniversaire du Pape, la manifestation en l'honneur du 50me anniversaire de son épiscopat, mais c'est le 3 juin que Pie IX a été consacré évêque. Un Te Deum sera chanté aujourd'hui en vertu de l'ordre suivant:

ARCHEVÊCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le dimanche, 3 juin, étant le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, messieurs les curés chanteront ce jour-là le Te Deum, et donneront la bénédiction du Saint-Sacrement, après la grand'messe, ou après les vêpres, en union avec tous les catholiques qui dans le monde entier célébreront, par des actions de grâces, ce glorieux anniversaire.

Le Souverain Pontife ayant accordé une indulgence plénière aux personnes qui, ce jour-là, approcheront des sacrements, nous exhortons vivement les fidèles à profiter de cette faveur spirituelle qui leur est offerte.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1877.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans

Un volontaire qui veut se faire payer.

Voici un fait assez curieux parce qu'il est le seul entre deux mille. On sait que les membres des compagnies qui ont offert leur service au gouvernement de Nicholls, à partir du 9 janvier, ont reçu pour la plupart des nominations de députés-shérifs, qui avaient pour objet de les couvrir d'une autorité non contestée par le gouvernement de Packard.

Or, l'un des membres d'une de ces compagnies, nommé Benito Solarche, vient d'intenter un procès au shérif Thos H. Handy, pour lui réclamer $146, avec intérêt, montant du salaire qui serait dû à un député-shérif à raison de $60 par mois du 10 janvier 1877 au 23 mars.

Le demandeur allègue que la législature a alloué de grandes sommes d'argent pour couvrir les dépenses du Shérif &c.

La prétention de M. Benito Solarche nous paraît insoutenable, en droit et en équité, et nous pensons que la Sixième Cour de District devant laquelle l'affaire est portée, sera de notre avis.

Réception et profession religieuse.

Samedi dernier, 2 juin, à 7 heures du matin, Miles Anna Woolfolk, de Paducah, Ky., et Elisa O'Brien, de la Nlle-Orléans, ont fait leur profession solennelle, dans la chapelle du Couvent de la Miséricorde de St. Alphonse. Le Rév. Frédéric Faivre officiait, assisté du Rév. P. Weldom. Miles Mary Hofferman et Rosa O'Rork ont reçu en même temps l'habit religieux. Ces jeunes personnes se nomment maintenant en religion sœurs Marie Raphaël, Marie Bernard, Marie Elisabeth et Marie Juliana.

Le Très Rév. Père P. Meagher, commissaire général de l'Ordre du Carmel, aux Etats-Unis, a prononcé un éloquent sermon sur les devoirs et les avantages de la vie religieuse. Il avait pris pour texte: "Sortez d'au milieu d'eux, et je vous recevrai", qu'il traita comme une invitation adressée à ceux que Dieu a choisis et appelés à son service.

Quarantaine et affaires du Bureau de Santé.

Dans la dernière séance du Bureau de Santé, la question de la quarantaine a été discutée longuement et sur motion du Dr Taylor, il a été résolu que le gouverneur serait invité à lancer une proclamation établissant une quarantaine contre certains ports sous la zone de fièvre.

Le Dr Austin a appelé l'attention sur le danger d'infection provenant de navires traîquant le long de la côte du golfe, particulièrement à l'Ile au Vaisseau.

Le Dr Austin a présenté une résolution invitant le secrétaire du Bureau à appeler l'attention des inspecteurs des comtés de Hancock et Harrison, Mississippi, sur la nécessité d'établir à la Baie de St-Louis, à Mississippi City et à Biloxi une quarantaine contre les personnes venant de l'Ile aux Vaisseaux. La résolution a été adoptée.

L'élection des médecins qui seront chargés des stations des Rigolets et de l'Atchafalaya a été, sur la motion de M. Nott, remise à la prochaine séance. Les postulants sont les docteurs J. A. Smith, Norman et Herodon.

Une communication du Dr Finney, médecin résidant à la station du Mississipi, appelle l'attention du Bureau sur la nécessité de réparer les bâtisses et d'acheter de nouveaux bateaux de quarantaine.

Un comité a été nommé pour visiter ces bâtisses et faire un rapport. Les Drs. Chopin, Tanney, Jones et le col. Hardee forment ce comité.

Le Dr Chopin a dit qu'il n'y avait pas d'acide carbolique pur en cette ville et qu'il faudrait en faire venir.

Le président et le secrétaire ont été autorisés à demander des offres pour fournir l'acide No 5 de Calvert.

Une résolution a été adoptée autorisant la nomination d'un comité qui se rendra auprès du Conseil pour insister sur le montant du budget présenté par le Bureau.

La loi pour le payement des taxes arriérées de ville.

Nos lecteurs sont familiers avec la loi passée par la dernière Législature intitulée: Acte de secours pour les contribuables de la Nlle-Orléans; pour absorber la dette flottante, les coupons d'intérêt non payés, les warrants et tous les titres de dette et autres réclamations contre la ville et pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à recevoir ces titres de dette en payement de certaines taxes dues avant le 1er janvier 1876.

L'interprétation suivante des clauses de cette loi a été adoptée par le gouvernement de ville: afin de profiter de ses concessions il est nécessaire que les taxes de 1876 et 1877 soient payées.

Les taxes de 1869 à 1873 inclusivement, payables en toute obligation valide de la ville. Tous les intérêts sont remis. Les frais de greffe et d'impression payables en toute obligation valide de la ville.

1874.

30 c.	Payables en coupons ou en coupons à moitié payés des bons consolidés de la même année. Payables en coupons à moitié payés de bons à 19 ans de 1871.
70 c.	Payables en tous coupons à moitié payés de toute année et ordonnances pour intérêt sur les bons dûs.
80½	Payables en scrips de 1874.
44½	Payables en certificats de police, paraphés par Frank Wheaton, qui les vérifiera.
25 c.	Payables en certificats d'école, paraphés par J. O'Brien, secrétaire du Bureau d'école
$2 50	Intérêt, impression et frais de greffe payables en scrips de 1874.

1875.

$1 12	payables en monnaie courante.	
63½	"	en scrips de 1875.
99½	"	en certificats de police métropolitaine vérifiés comme ci-dessus.
25	"	certificats d'école vérifiés comme ci-dessus.
$2 50		

Intérêt, impression et frais de greffe payables en scrip de 1875. L'intérêt commence sur les taxes dues de 1876, au 31 mars 1876 et en 1877 à partir du 31 mars 1877.

Les taxes dues de 1877 seront annoncées.

Autres sentences approuvées.

Le gouverneur a approuvé les sentences de mort dans les affaires d'Adrien Evêque et Antonio Faremo, tous deux convaincus du crime de meurtre. Devant la Cour Supérieure Criminelle de la paroisse d'Orléans. L'exécution est fixée pour le 15 juin.

Marché foncier.

L'activité se maintient sur le marché foncier et les ventes ont un résultat satisfaisant; ce qui prouve que l'échec de la taxe pour le chemin de fer du Pacifique n'a pas affecté défavorablement la propriété. Loin de là, nous croyons que la confiance est plus grande qu'auparavant car le peuple a prouvé par son vote qu'il entendait que la propriété fût respectée.

En témoignage de ce fait, nos lecteurs seront charmés de connaître le produit de quelques ventes faites la semaine dernière, à la Bourse St Charles.

Le magasin en briques à trois étages, connu sous le nom de l'Acmé, rue Royale, entre Douane et Canal, a rapporté	$36,000
La résidence haute en bois No 394, rue Jackson, entre les rues Carondelet et Brainard	4,500
Six lots rue Carondelet, entre Jackson et Phillip	10,000
Deux double cottages et deux lots, rue Brainard	9,000
Le Speedmill Coffee House sur la Levée, entre les rues St James et Céleste.	2,925
Vingt lots de terre dans l'îlot par les rues Cadix, Jena, Magazine et Camp	4,550
Le cottage au coin des rues Erato et Tchoupitoulas	3,000

Police de la police.

Patrick Stanton, surpris dormant dans sa ronde, a été renvoyé du corps de police. [illegible]

L'officier John Mahoney, surpris en état d'ivresse, [illegible] pendant un certain temps.

L'officier Gomberg, [illegible]

L'homme de police P. Weber a été, pour cause d'ivrognerie, renvoyé de la police.

George M. Dead pour avoir tenu un langage inconvenant et [illegible] à la police, a été suspendu de ses fonctions pour quinze jours.

ENQUÊTE AUDITORIALE.

Déposition de George R. Johnson.

Répondant à M. Aldige, M. Johnson dit: comme je l'ai déclaré dans une occasion précédente, je refuse de dire si j'ai ou je n'ai pas eu en ma possession des livres ou des papiers appartenant au bureau de l'auditeur. Ma déclaration sur ce point dépend entièrement de l'issue du procès actuellement pendant.

M. Aldige—Je m'en oblige de faire un rapport à l'assemblée générale. Avez-vous maintenant un rapport pour l'année 1877 et refusez-vous de le remettre au comité?

M. Johnson—Je n'ai pas refusé de donner le rapport au comité, car je n'ai pas encore admis que j'eusse un rapport. Je refuse de dire si des livres ou des papiers ont été emportés du Bureau de l'Auditeur; je refuse de dire où ils ont été déposés.

Répondant à M. Keating, Fox-auditeur, déclare: Je n'ai jamais émis de warrants quand il n'y avait pas d'allocation. J'ai toujours conféré avec l'avocat-général sur ces matières. Quelques-uns des warrants ont été émis par ordre de cour et d'autres fois sur l'opinion des officiers nommés. Dans l'affaire de l'émission de quelques warrants sur lesquels la Cour Suprême a eu à prononcer, il fut décidé par cette Cour que j'étais simplement un officier ministériel, sans pouvoirs judiciaires. Je ne me rappelle pas les réclamations pour impressions, si j'étais en possession du bureau, je pourrais expliquer cela promptement. Je n'ai jamais émis de warrants que lorsque j'y étais autorisé.

Répondant à M. Buck, M. Johnson dit: Je prétends certainement être auditeur d'Etat, et je présume que tout officier doit être chargé des papiers. Je n'ai plus en ma possession depuis le 1er janvier ou depuis quelques jours après.

Mise sous caution.

La négresse Sylvia, accusée d'avoir essayé d'empoisonner la famille Fox en mettant du mercure et du plomb rouge dans une cafetière, a été hier mise sous caution par le juge Smith. La caution a été fixée à $1000.

Condamnation à mort.

Le gouverneur a signé un ordre qui fixe l'exécution de George Morris à vendredi 14 juin. Ce jour-là le shérif Houston devra appliquer la sentence. George Morris est l'homme qui hacha à coups de couteau la femme de couleur Sarah Jones, devant sa maison, rue St. Louis No. 282 à 7 heures du matin le 29 novembre 1876. Le condamné dit qu'il ne demande pas mieux que de mourir pour aller retrouver celle dont il a fait sa victime.

Tentative de suicide.

Jeudi soir, sur les 6 heures, un homme blanc, qui a refusé de dire comment il s'appelait et qui était ivre, a essayé de se donner la mort en se noyant dans le fleuve où il s'est jeté devant la rue Conti. Il a été retiré par les officiers Olew et Mc Intire, et enfermé à la geôle du Port.

TEMPERATURE.—2 juin 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin......	71	22
Midi..........	82	27
3 P. M..........	84	28
6 P. M..........	80	26

Go to Danziger's.

Nominations par le gouverneur.

Paul Albert Ory, notaire pour la paroisse St-Martin.

J. E. Bargasse, notaire pour la paroisse Iberville.

Philip Mentz, notaire pour la paroisse Ste-Marie.

Thos. P. Scully, inspecteur de poids et mesures pour la paroisse d'Orléans, dans le 6e et 7e districts.

E. Smith, inspecteur de poids et mesures pour la paroisse Natchitoches.

W. H. McLemore, juge de paix du 2d Ward de la paroisse Richland, à la place de T. H. Chark, décédé.

W. T. Chevins, aide-de-camp du gouverneur au rang de major.

Go to Danziger's.

Jeunes filles
Ne souriez pas
A vos
Adorateurs
S'ils n'ont acheté
Des Billets
Dans le tirage extraordinaire
De la Loterie de la Louisiane
Qui a lieu
Mardi prochain.

UNE MAISON DE RÉSIDENCE D'ÉTÉ A VENDRE.—Sur les bords du lac Pontchartrain, à moins de deux heures de distance de la ville, un joli cottage est offert en vente; cottage situé au milieu des résidences les mieux connues et dont la proximité de la ville en fait une propriété particulièrement désirable pour ceux des citoyens qui jouissent du plaisir que leur offrent les excursions à Mandeville par bateau à vapeur. Pour les renseignements complets sur la propriété, nos amis peuvent s'adresser aux agents MM. Macy, Macon et O'Connor, No 11 rue Carondelet.

Go to Danziger's.

CONFIRMATION A ST JEAN-BAPTISTE.—Nous lisons dans le *Meschacébé*:

Grande affluence de population, dimanche et lundi, dans les églises St Jean-Baptiste et St-Pierre, où le vénérable archevêque du diocèse de la Nouvelle-Orléans était venu confirmer une légion, une armée de jeunes fidèles. Le prélat, qui a beaucoup voyagé et a prêché à Versailles et en maint autre lieu, avait laissé s'accumuler trois ou quatre années, et sa fonction n'était pas une sinécure. Dans un sermon comme il sait les faire, il a glorifié éloquemment le travail dont la prière ne dispense pas le chrétien, et il a exprimé de belles pensées en beau langage. Ceux que n'éblouissent pas les titres et les grandeurs aiment à retrouver, chez ce prince de l'Eglise, le bon et spirituel, cordial et charitable abbé Perché du temps jadis; à constater qu'il a gardé la verve, l'entrain, le charme d'autrefois; que son intelligence est aussi vive, son cœur aussi large, et que, portant légèrement ses 73 ans, il n'a pas encore atteint la période "d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint."

Le nombre des confirmations à St-Jean-Baptiste s'élevait, nous dit-on, à 242 pour la rive droite, et 168 pour la rive gauche. Parmi les collaborateurs de l'archevêque figurait le Père Anstaet, un Alsacien-Lorrain, Français de cœur, un digne ecclésiastique, de haute taille physique et morale.

Go to Danziger's.

M. JULES SIMON ET L'INTERNATIONALE.—Le *Figaro* publie une longue lettre de M. Fribourg, témoin dans la commission d'enquête sur les événements du 18 mars, à propos de l'affiliation de M. Jules Simon à l'Internationale; la lettre est adressée à M. le ministre de l'intérieur. En voici un passage:

Je vous aurais calomnié alors que j'aurais raconté comment, un jour d'hiver, en décembre 1864, si j'ai bon souvenir, vous voulûtes bien m'accueillir à votre foyer, dans votre cabinet de travail; comment là, simplement, de bonne foi, après avoir compris que le but originel de l'association était l'étude de ces mêmes questions sociales dont vous étiez alors le hardi propagateur, vous aviez accepté une carte de membre de l'Association internationale.

Tenez, monsieur le ministre, en me reportant à cette scène, je vous revois vous levant de votre fauteuil auprès de la cheminée et vous dirigeant vers une sorte de bureau placé juste en face, y déposer votre nouveau titre à l'appui électoral des ouvriers de Paris.

Cherchez, monsieur le ministre, cette carte y est peut être encore!!!

Ce qui est été vous calomnier, M. le ministre, c'eût été de dire que, sachant que l'Internationale devait verser dans la violence et que son but réel était de tout niveler, tout détruire, vous aviez apporté votre adhésion à ce féroce et ridicule programme. Mais c'eût été plus que vous calomnier, monsieur le ministre, c'eût été mentir.

Je n'ai rien de pareil à me reprocher. Je disais: l'Internationale, à son début, fut une Société d'étude; son programme était à ce point rassurant que des hommes appartenant à la bourgeoisie y ont donné leur concours moral et matériel.

Entre autres illustrations, votre nom s'est présenté à ma mémoire en compagnie de ceux de MM. Henri Martin, Corbon et autres; j'ai retrouvé sur des notes le chiffre de votre cotisation, le numéro de votre carte et j'ai dit à M. Jules Favre, qui s'indignait contre l'Internationale: "Distinguons, M. le ministre, tous n'étaient pas des assassins, votre ami et collègue Simon en est une preuve vivante."

Où est la calomnie?....

Et combien était loin de moi l'idée qu'un jour un homme, un ministre républicain, l'auteur du *Devoir*, de la *Liberté*, de l'*Ouvrier*, etc., rougirait de cet acte si naturel et se défendrait comme d'une souillure de ce qui, par tout autre, serait tenu à grand honneur: "Agir selon qu'on a prêché."

Go to Danziger's.

STATUE A UN JOURNALISTE FRANÇAIS.—Les Français de Mexique, dit le correspondant du *Meschacébé*, se proposent d'élever un monument à la mémoire du feu journaliste René Masson, qui débuta à la Nouvelle-Orléans, il y a environ un quart de siècle. Les journalistes reçoivent rarement de tels honneurs, même d'outre-tombe.

—Nous lisons dans le *Figaro*:

Mme Christine Nilsson vient de faire sa rentrée au théâtre de Sa Majesté, à Londres, avec un succès prodigieux que constatent tous les journaux anglais.

Il [illegible] ni son talent ni sa voix.

Go to Danziger's.

Go to Danziger's.

LA CATASTROPHE DE LA JEUNE [illegible]

[illegible]

Le Bouvet était depuis trois jours au [illegible] de Villefranche; l'amiral Jauréguiberry [illegible] dans la rade [illegible] Tout à coup, une explosion terrible se produisit; une des chaudières venait d'éclater. Un nuage de vapeur enveloppe immédiatement la frégate, qui faisait à l'amiral le signal de l'accident.

L'amiral Jauréguiberry a quitté immédiatement le Richelieu, pour venir à bord du Bouvet, où il a fait hisser son pavillon.

Les premiers pansements ont été faits par les médecins de l'escadre.

Les habitants de Villefranche sont accourus avec le plus louable empressement apporter de la ouate imbibée d'huile dont on a enveloppé les blessés.

Le nombre des morts et des blessés est malheureusement considérable; il y a vingt-six hommes tués. Un homme a disparu: il a été impossible de retrouver son corps; 10 hommes sont blessés très grièvement; 16 ont des blessures graves; 8 ont reçu des blessures qui permettent des chances de guérison. Comme tout le monde était au poste d'appareillage, la plupart des morts et blessés appartiennent au personnel de la machine et des chauffeurs.

Quand il a été bien constaté qu'aucune nouvelle explosion ne pourrait se reproduire et que la poudrière de la frégate ne pouvait sauter, la Provence a pris le Bouvet à la remorque et l'a conduit à Toulon. Le triste convoi est arrivé le 16 à 4 h. 40 m. du matin, sur rade, où l'attendait M. le vice-amiral Dupré, préfet maritime, qui, prévenu par une dépêche de Villefranche, avait pris toutes les dispositions nécessaires pour le débarquement des blessés.

Une enquête est ouverte pour rechercher les causes de l'explosion de cette chaudière presque neuve. Le Bouvet était commandé par un de nos meilleurs officiers, le capitaine de vaisseau Lespès; le capitaine de frégate, second de la frégate, est le commandant Brown; l'état-major est composé de cinq lieutenants de vaisseau et de quatre enseignes; à bord se trouve en outre un commissaire de 1re classe de la marine, M. Madones.

Go to Danziger's.

UN DRAME A BORD.—Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 16 mai:

Une révolte a eu lieu, cette après-midi, à bord d'une goëlette américaine, la *G.-C.-Rooney*, d'Harrington, capitaine Cole, qui était arrivée de New-York, le 5 mai, dans notre port.

Cette goëlette quittait nos bassins, cette après midi, vers une heure, à la remorque du *Jean Bart*, à destination du Cap-Breton. Le pilote Ménager la guidait au-delà des bancs; mais elle était à peine arrivée à un mille de distance des jetées, lorsque, du sémaphore, on aperçut la fumée de plusieurs coups de revolver tirés sur le pont.

Des matelots étrangers, nouvellement recrutés chez les *boarding masters* du Havre, venaient de se révolter, sous double sous l'influence des vapeurs alcooliques. Le pilote Ménager n'eut que le temps de se réfugier à bord de la barque d'aide, montée par nos lamaneurs, qui suivait le navire afin de ramener le pilote à terre. Il parvint ainsi à échapper au danger de la rixe, qui commençait à ensanglanter le pont du navire.

Une partie de l'équipage a d'abord refusé d'obéir aux ordres du second, et l'un des mutins lui a tiré deux coups de revolver. M. Harris a été atteint sous le menton et en pleine poitrine; il est tombé mort sur le coup. Les révoltés ont pillé sa cabine et volé les objets de valeur; puis ils ont essayé de faire subir le même sort au capitaine de la goëlette, qui s'est empressé de se barricader dans la chambre d'arrière, où il a eu à soutenir un véritable siège en règle. Les mutins ont tiré des coups de pistolets à travers les hublots, et, se servant d'une lourde caisse de tabac, comme d'un bélier, ils ont, mais heureusement en vain, tenté d'enfoncer les portes de la cabine. Pendant ce temps, on hissait à bord du *Rooney* le pavillon américain en berne, pour demander assistance.

Les révoltés redoublèrent d'efforts; mais dans une de leur attaques, le maître d'hôtel qui défendait courageusement son capitaine, réussit à frapper d'un coup terrible le plus hardi des assaillants, qui tomba inanimé sur le pont. Les autres reculèrent, puis hésitèrent. Sur ces entrefaites, l'assistance réclamée de terre arrivait, et le remorqueur *Jean Bart* ramenait le *Rooney*, et le ramenait au port, où la goëlette a pris place dans le sas éclusé, vers deux heures de l'après-midi.

Les autorités se sont immédiatement rendues à bord.

M. le consul des États-Unis, M. le commissaire de la marine, et le procureur de la République ont commencé une enquête. Le docteur Tarral a été également appelé pour soigner les blessés et procéder aux constatations médicales légales, sur le cadavre du second Harris.

Un cordon d'agents de police et de gendarmerie maritime contient la foule à distance du navire, à bord duquel vient de se passer cet acte de piraterie.

Le matelot blessé a été porté à l'hôpital. Trois autres matelots, inculpés d'être les auteurs de la rixe, ont été conduits, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt.

Go to Danziger's.

RÉBELLION DE LA PART DE CONSCRITS.—Le 13 de ce mois, un sérieuse rébellion a eu lieu sur la place des Terreaux à Lyon:

Un conscrit, le nommé Théodore Séguin, qui était dans un état complet d'ivresse, interpellait le factionnaire de l'hôtel de ville; un gardien de la paix Flavita pollment à cesser et à aller rejoindre ses camarades. Séguin répondit par des injures grossières et finit par envoyer au gardien le fameux: Je vous.....

Sur l'ordre de son brigadier, le gardien arrêta Séguin pour le conduire au poste. Alors un cordonnier de la Croix-Rousse, Jean Gaillardon, âgé de soixante ans, se mit à crier à la foule:

"Allons, enfants de la Guillotière, ne laissez pas emmener votre camarade par ces canailles qui le tuerons au poste."

La foule exaltée se rua sur les agents pour enlever Séguin. Plusieurs gardiens furent frappés et eurent leurs habits déchirés, ainsi que nous l'avons raconté hier d'après le *Courrier de Lyon*.

Le brigadier donna l'ordre de dégainer, et c'est à ce moment seulement que la foule se retira un peu et que les gardiens purent emmener Séguin, ainsi que les nommés Louis Henry, Régis Dao, Alphonse Odin, Joseph Regard et Jean Gaillardon, qui ont tous été reconnus pour avoir pris part à la rébellion.

A l'audience, ils ont tous prétendu n'avoir rien fait.

L'un des gardiens du poste a raconté au tribunal la conversation que quelques-uns d'entre eux avaient tenue au poste; l'un aurait dit: "Ça va revenir! On fabrique à la Guillotière des guillotines, et toute cette canaille y passera (en parlant de la police). Si le feu prenait à cette maison, ces canailles se sauveraient et nous nous brûlerions."

Le tribunal a condamné Gaillardon à trois mois de prison, Séguin à un mois, Henry, Regard et Odin chacun à quinze jours, et Dao à trois jours.

Go to Danziger's.

L'EXÉCUTION DE FRANCISCO-BADEL.—Hier matin, à 4 heures et demie a eu lieu, à Tarbes, l'exécution de Francisco Badel, condamné à mort il y a deux mois, par la cour d'assises des Hautes-Pyrénées pour crime d'assassinat suivi de vol, commis à Montaussié. Nous recevons sur cette exécution les détails qui suivent:

"Une longue captivité de deux mois, pendant laquelle Badel ne s'est pas un seul jour départi du calme profond et du recueillement religieux où il s'efforçait de se maintenir, l'avait préparé à mourir avec courage et dignité.

"La veille Badel avait, à minuit, terminé presque gaiement, en jouant aux cartes, sa dernière journée, qu'une impression très vive de joie intérieure avait rendu distinguée des jours précédents. 'C'est étonnant, disait-il, comme je me sens aujourd'hui consolé; ce jour me semble un jour de grande fête; il aura bien sûr une influence sur ma vie.' En effet, tandis que Badel recevait sans s'en douter les dernières soins de quelques personnes qui s'étaient efforcées d'adoucir les longues angoisses de sa captivité, on lui faisait les préparatifs de son exécution.

A trois heures, se rendirent à la prison M. l'abbé Klare, professeur au séminaire, et le R. P. Fourcade, aumônier de la garnison, accompagnés du juge d'instruction, du procureur de la République, d'un conseiller de préfecture et du greffier du tribunal civil.

Badel dormait avec calme; il fallut l'appeler pour l'éveiller. Il ouvrit de grands yeux, et, reconnaissant la personne de qui il avait réclamé ce suprême service, il comprit tout.

—Ah! merci, dit-il en lui serrant énergiquement la main; je vous l'avais demandé; merci, je serai ferme.

Puis se retournant brusquement, il chercha son crucifix; on le lui présenta, il le baisa longtemps. Se redressant ensuite, il dit:

—Je suis prêt.

On lui fit revêtir les habits qu'il portait à l'audience et comme on [illegible]

[illegible]

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LA GUERRE EN ORIENT.

De nouvelles complications probables.

La position de la Russie.

Londres, 2 juin—Le correspondant du Times à Paris dit qu'on sait maintenant quelles sont les véritables difficultés de la situation. La Russie ne peut éprouver à de nouvelles complications qu'en terminant promptement la guerre.

Il est évident que le jour même où la Servie participera à la guerre, ou que les troupes russes traverseront le Danube, l'Autriche ne tardera d'occuper ces deux provinces. C'est alors que commencera la véritable solution de la question d'Orient. La Russie fait certainement tout ce qu'elle peut pour retenir la Servie et pour empêcher les Roumains de traverser le Danube; mais elle est déclarée à échouer, ayant perdu toute influence en Servie depuis qu'elle l'a abandonnée et humiliée. On a donc lieu de s'attendre prochainement à une explosion de la part des Serbes et à une participation active de la part des Roumains.

Le Czar le comprend, et s'il se met à la tête de l'armée ce sera pour l'amener après la première victoire importante, afin de négocier rapidement avec le Sultan, dans le but de terminer la guerre avant les complications qu'il redoute.

La capture d'Ardahan expliquée.

Le correspondant du Times à Vienne dit que l'on croit dans cette ville au rapport de la prise d'Ardahan par les Turcs. Il paraîtrait que l'ancienne garnison qui avait pris la route de Batoum, est revenue rapidement en arrière et pressant les Russes par surprise les a délogés d'Ardahan mais sans coup férir.

Le Czar prendra le commandement en chef de l'armée.

Berlin, 2 juin—On rapporte que le Czar désire prendre le commandement en chef de l'armée, comme l'a fait l'empereur Guillaume pendant la guerre franco-prussienne.

Les troupes traverseront le Danube aussitôt après l'arrivée du Czar, vers le 16 juin.

Les rumeurs de paix avant une bataille importante ne sont pas fondées et sont inventées par des spéculateurs.

Une autre crise ministérielle probable en Grèce.

Athènes, 2—Après que le premier ministre Commandouros eut expliqué le programme du cabinet à la Chambre des députés, la Chambre, malgré l'opposition du gouvernement, a résolu, par un vote de 73 contre 62, d'avoir une séance secrète le samedi. Cela annonce probablement la chûte du nouveau ministère.

L'escadre anglaise du canal.

Plymouth, 2 juin—Le départ de l'escadre du canal a été renvoyée indéfiniment. Elle croisera sur la côte de l'Angleterre.

La condition de l'armée turque.

Londres, 2.—Le correspondant du Times à Constantinople, qui vient de faire une tournée d'inspection à Varna, Routchouk et Shumla, rapporte qu'il n'a pas vu, consciencieusement, dire beaucoup de bien de l'armée turque qui garde le Danube.

Les soldats sont généralement courageux et patients, mais ils sont extrêmement mal nourris.—Les officiers, à quelques exceptions près, sont mauvais. Abdul Kerim Pacha, le commandant en chef, est vieux et n'a pas de santé. Les troupes, cependant, sont bien armées, principalement la cavalerie, qui a de bons chevaux. Les hôpitaux sont mal tenus et il y a beaucoup de malades.

On a grand besoin de chloroforme. La plupart des officiers viennent d'être commissionnés et ils n'ont aucune expérience.

En un mot il y absence complète d'organisation et les opérations sont faites avec une lenteur vraiment orientale.

Il y a certains officiers européens, vraiment habiles, entre autres le général autrichien Strecker, qui commande à Varna. Il n'y a qu'un seul officier anglais dans toute l'armée, et ce n'est qu'un capitaine de cavalerie.

Emission de papier monnaie en Roumanie.

Bucharest, 2 juin—La Chambre des Députés a adopté aujourd'hui le bill du ministère pour l'émission de 30,000,000 en papier monnaie, cette émission étant garantie par des terres de l'Etat représentant le double de cette somme.

Le Times sur la situation.

Londres, 2 juin—Le Times dans un article éditorial sur la situation en Orient, dit qu'il y a eu peu de nouvelles depuis quelques jours; mais qu'on reviendrait il y a des rapports très vagues, relativement à des événements improbables, et des rumeurs, comme il y en a toujours pendant une guerre, à l'effet qu'on est disposé à traiter des conditions de la paix, etc.

En définitive, il n'y a pas eu un seul incident remarquable. Les éléments se sont ligués contre les Russes, et les pluies incessantes opposent des plus grands obstacles pour eux que toutes les armes de la Turquie. On a rarement vu d'opérations plus lentes.

Arrestation des Softas.

Londres, 2 juin—Une dépêche de Constantinople à l'agence Renter dit que d'autres Softas ont été arrêtés et envoyés à leur ville natale, afin d'éviter de nouveaux désordres dans la capitale.

Deux mille hommes travaillent aux fortifications de Stamboul.

Rapport d'une victoire des Turcs.

Faz-Yi Pacha rapporte de Soukhoum-Kaleh, en date du 30 mai, que quatre bataillons de troupes, avec des volontaires Abkhasiens, ont attaqué les Russes, qui occupaient une position entre Soukhoum-Kaleh et Kutai, les obligeant à battre en retraite, et leur prenant huit canons.

Le rapport ajoute que les Russes ont été dix-sept canons dans la rivière Kodor et ont détruit le pont après eux.

La Russie ne veut pas avoir d'officiers anglais comme spectateurs.

Une dépêche spéciale de Berlin à la Pall Mall Gazette dit que la Russie refuse de permettre aux officiers anglais de suivre l'armée comme spectateurs. L'attaché militaire de l'Angleterre à St-Petersbourg, après avoir communiqué le fait à son gouvernement dans une lettre confidentielle, a conseillé à ses compatriotes de ne pas renouveler leur demande.

Découragement à Constantinople.

Londres, 2 juin—Une dépêche de Syrie à l'agence de Renter dit que le découragement est visible dans les cercles officiels à Constantinople, parce qu'on ne voit pas comment la Turquie pourra réunir assez de soldats pour résister à l'invasion des Russes une fois qu'ils auront traversé le Danube.

L'espoir que la prise de Soukhoum-Kaleh provoquerait une insurrection générale dans le Caucase a été déçu.—Les Circassiens redoutent trop la Russie et ont mis bas les armes. La faiblesse de la Turquie est due à des causes matérielles et il est difficile pour elle d'opposer une longue résistance à la Russie.

Le contingent de l'Egypte

Le Caire, 2—Les troupes égyptiennes attendent pour partir l'arrivée des navires de guerre turcs. La flotille de l'Egypte n'est pas en état d'escorter les transports.

FRANCE.

Le président du conseil municipal de Paris arrêté.

Paris, 2 juin—M. Duberdier, président du conseil municipal, a été arrêté hier soir, accusé d'avoir insulté le président MacMahon. Trente-huit nouvelles nominations de l'administration sont annoncées officiellement ainsi que dix démissions.

ANGLETERRE.

La politique de M. Gladstone.

Londres, 2.—Le Times, dans un article éditorial dit, que si les discours de M. Gladstone, et la résolution de l'assemblée de Birmingham, n'apprennent rien au pays. Il n'a pas été question de la guerre en Orient et on n'a pas suggéré un seul moyen de tirer l'Angleterre d'embarras. Le Times ajoute que la résolution demandée à l'Angleterre d'agir hardiment, sans lui dire ce qu'il faut faire.

ITALIE.

Les brigands de Sicile.

Palerme, 2—Le chef des brigands Leone et sa bande ont été cernés par les gendarmes au [illegible] Leone et deux de ses hommes ont été tués.

WASHINGTON.

Les affaires du Mexique.

Washington, 2 juin.—Le changement [illegible]

[illegible]

Une communication de Phanarete B. Jules Hills.

Le Star dit que l'honorable E. [illegible]

[illegible]

—Le général Blackburn et de l'honorable [illegible] dans les Etats du Sud [illegible] aux demandes de la Chambre.

[illegible]

Ce qu'en dit Sen. Butler.

Le général Butler dit que les documents lui ont été donnés [illegible] W. H. Craig.

Washington, 2 mai—Pour les Etats du Golfe, [illegible]

LOUISIANE.

Secours des blessés de [illegible]

Washington, 2 juin—Le département de la Poste a envoyé un agent [illegible] à Louisiane pour faire une enquête [illegible]

[illegible]

L'affaire d'Ellerton dans la Caroline du Sud.

Charleston, 2 juin.—Il n'y a pas encore eu de verdict de jury dans l'affaire [illegible]

MARINE.

New York, 2 juin—Arrivé à destination: J. C. Williams, Havana, [illegible] Marion, Pollux et Algeria.

Port Eads, 2 juin, 6 P. M.—Arrivés: le steamer Pappenheim, [illegible] de Key-West, à J. K. Roberts; le steamer Lone Star, Forbes patron, de New-York, à Charles A. Whitney & Co.

Partis, la goëlette [illegible]

Pass Sud Ouest, 2 juin, 6 P. M.—Arrivés: la barque Française Angélique, [illegible] du Havre.

Partis, le navire [illegible]

Mouvements de Bourse.

Londres, 2—Les mouvements de la Bourse n'ont pas été influencés [illegible]

[illegible]

Marchés étrangers.

Liverpool, 2 juin, midi—Coton [illegible]

Liverpool, 2 juin, 1:30 P. M.—[illegible]

Liverpool, 2 juin, 1:45 P. M.—[illegible]

Liverpool, 2 juin, 2:30 P. M.—[illegible]

Londres, 2 juin, midi—Consols 93 7-16.

Londres, 2 juin, 1:30 P. M.—Consols, 94¼.

Londres, 2 juin, 2:30 P. M.—Consols, 94⅛.

Paris, 2 juin, 1:30 P. M.—Rentes 105f. 20.

Paris, 2 juin, 4:00 P. M.—Rentes 105f. 20.

Etat des banques.

New York, 2 juin—Le tableau des Banques est comme suit: [illegible]

[illegible]

Argent, Stock, &c.

New York, 2 juin—Or ouvert à 106⅞.

New York, 2 juin, midi—[illegible]

New York, 2 juin, après-midi—[illegible]

Marché au coton.

New York, 2, midi—Coton ferme; upland 11¾, Orléans 11⅞. [illegible]

New York, 2, soir—Coton [illegible]

New York, 2, soir—Coton ferme [illegible]

BULLETIN FLUVIAL.

Cincinnati, 2—Rivière, 9 pieds 2 pouces, baissant. Parti, le C. B. Church, [illegible]

Pittsburg, 2—Rivière, un pied 2 pouces—baissant.

Cairo, 2—Arrivé, le Mary Houston, Cincinnati. Parti, le Glasgow, N. Orléans. Rivière, 31 pieds 2 pouces, baissant.

St. Louis, 2—Arrivé, le Grand Lake, N. Orléans, le Ste. Geneviève, Vicksburg. Parti, le Mand, Vicksburg. La rivière a monté de 25 pouces. Temps pluvieux.

Louisville, 2—Arrivé, le Morgan, N. Orléans, et reparti pour Cincinnati. Il y a que cinq pieds d'eau dans le canal.

Evansville, 2—La rivière baisse.

Vicksburg, 2—Le fleuve a baissé de 2 pouces. Montant, le Katie [illegible]

Shreveport, 2—La rivière a monté d'un pouce. Parti, le C. H. Durfee, N. Orléans. Pas d'arrivage.

Go to Danziger's.

CONDAMNATION DE MOYAUX.—Moyaux, le père dénaturé qui a jeté sa jeune fille dans un puits à Grenelle, a passé devant la Cour d'assises de Paris.

Après le résumé des débats, qui a duré jusqu'à trois heures, le jury s'est retiré dans la chambre des délibérations, il est resté jusqu'à 4 heures 25. Pendant ce temps, la salle d'audience présente un aspect des plus animés; [illegible]

[illegible]

Moyaux est tellement abattu qu'il n'a pas l'air de comprendre.

Le cour le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

[illegible]

[illegible]

Go to Danziger's.

—A propos de la mort du général de Changarnier, [illegible] dans l'Illustration une singularité particulière.

Un cas de quelque importance commerciale est aujourd'hui la liqueur fabriquée par les frères [illegible]

[illegible]

—On lit dans la Patrie:

M. Ferdinand de Lesseps s'est rendu à Londres afin de connaître les intentions de l'Angleterre relativement au canal de Suez.

Hier il a reçu la confirmation de la nouvelle du stationnement naval à Port-Saïd d'une partie de la flotte britannique afin d'assurer, dit le cabinet de Saint-James, le libre passage du canal de Suez.

"Hier et avant-hier, M. de Lesseps a eu à ce sujet des conférences avec le ministre des affaires étrangères.

—On peut voir en ce moment, dit le Journal de Villefranche, chez M. Pellerin, [illegible]

[illegible]

Le jeune Arthur, qui a une trentaine de [illegible]

[illegible]

Go to Danziger's.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 2 juin 1877.

Compagnie d'Échanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
2 Juin	$1,065,774 05	$121,267 07
Même temps la semaine dernière.	1,489,386 24	[illegible]
Total la semaine dernière	[illegible]	[illegible]
Total la semaine précédente	[illegible]	[illegible]

Nous devons à l'obligeance de M. I. N. Marks, directeur de New Orleans Clearing House, le rapport suivant sur l'état des banques associées, à la clôture des affaires du vendredi 1er juin 1877:

[illegible]

Comparé avec la semaine dernière.

[illegible]

Nous continuons de coter:

[illegible]

A la clôture, les traites Sterling étaient cotées à [illegible]

Le change à vue, sur New-York, a été plus faible, sans variations positives. [illegible]

Valeurs du New Orleans Stock Exchange

2 juin 1877.

1er Appel—11 h. m.

[illegible]

Ventes au appels.

[illegible]

Second appel, à 2 p. m.

[illegible]

Après le second appel.

[illegible]

[illegible]

Or AMERICAIN ET ETRANGER.

[illegible]

NOTE—Le tableau ci-dessus est le relevé hebdomadaire des cotes du New Orleans Stock Exchange.

Actions de banques.

[illegible]

Compagnies d'Assurances.

[illegible]

Chemins de fer Urbains.

[illegible]

Actions Diverses.

[illegible]

Obligations d'Etat.

[illegible]

Ventes de la ville. [illegible]

[illegible]

Liverpool et Wayfarers.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 2 juin 1877.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont élevées à 4,400 et quelques balles au grande partie à des prix un peu plus [illegible]

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Coton américain		Coton de l'Ouest
Inférieur	7— à 7½	[illegible]
Low ordinary	8½ à 9	[illegible]
Ordinary	9¾ à 9⅞	[illegible]
Strict ordinary	[illegible]	[illegible]
Good ordinary	[illegible]	[illegible]
Strict good ord.	[illegible]	[illegible]
Low middling	10¾ à 10⅞	[illegible]
Strict low mid.	10⅞ à 11	[illegible]
Middling	10⅞ à 11	[illegible]
Strict middling	11 à 11½	[illegible]
Good middling	11½ à 11¾	[illegible]
Middling fair	12¼ à 12½	[illegible]
Fair	12½ à 12⅞	[illegible]

L'Exchange porte à 23,800 le montant des balles embarquées, dont 10,650 pour Liverpool, 10,009 pour le Havre, [illegible]

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON.—

[illegible]

SUCRE—Reçu ce matin 21 boucauts. Les prix sont: Fair, ½ c. la livre; inférieur 7½c, la livre; commun 8 c, good common 9 c.; fair 9¼; fully fair à prime 9½ à 9¾, strictly prime à choix 9¾ à 10; centrifuge 10; jaune clarifié 11; blanc par 11¾ à 12.

MELASSE—Reçu ce matin 21 barils. Commun sans demande et le gallon; fair 50; prime 55; strictly prime 57; choix 60.

FARINE—Reçu ce matin 1880 barils. Vendu 1345 barils à raison de $6.25 à 9.50 le baril. [illegible]

VIANDES SALÉES SECHES—Epaules 5¾ à 5½ c la livre; en détail [illegible]

JAMBON—Le choix sugar cure vaut [illegible] 10¼ à 10¾ la livre.

GRAISSE—En tierçons 9¾ à 9½ c. la livre; en barillets 10½ à 10¾, en baquets 11½. [illegible]

BACON—[illegible]

PORC—Le mess vaut $15.50 le baril. [illegible]

WHISKEY—Le rectifié vaut $1.09, à $1.07 le gallon selon l'épreuve et la qualité.

MAIS—Vendu 2,600 sacs, dont 100 jaune, [illegible]

AVOINE—Vendu [illegible]

SON—Vendu 100 sacs à $1.10 les 100 livres.

FOIN—Nous cotons: Prime $17 le tonneau, choix $19.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4 à $4.50 la douzaine; [illegible]

OEUFS—Ceux de l'Ouest valent 10 à 12 c la douzaine. Ceux de la Louisiane 11 à 13 c.

LAINE—Nous cotons Burry, 10 à 15 c. la livre; Louisiane claire, 20 à 23 c.; Lavée, 28 à 30c.

FROMAGE—Gros 8 à 9½ c. la livre; mélée, 9 à 9 c. noirs, 4 à 4½ c.

BEURRE—Nous cotons: nouveau beurre de choix de l'Ouest 20 à 22; medium 15; choix de Goshen 23; medium 22.

POMMES DE TERRE &c.—Les pommes de terre de la Louisiane valent $2.50 à $4 le baril; [illegible]

CAFE—Stock en mains des marchands [illegible] Ordinaire 17 à 17½ c. (or) la livre, fair 18½ à 19½; good 20 à 20½; prime 20½ à 20¾ c. Au détail, ordinaire, 17½ à 18 c. (or) la livre; fair 19½ à 20; good 20½ à 20¾, prime 21 à 21¼.

RIZ—Louisiane No. 2, 4 à 4½ c. la livre; ordinaire 5⅛ à 6; fair 6¼, à 7½; prime 7½ à 7¾ c.

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la campagne, 7½ à 8½ c. la livre; [illegible]

Marché aux Bestiaux.

Opérations de la semaine.

	Arrivé.	Vendu.	Restant.
Bœufs du Texas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cochons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 2 JUIN 1877.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible]

ARRIVÉS.

Steamship Pappenheim, Coakey, Key West.

Steamship Lone Star, Forbes, New York.

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

EXPORTATIONS.

[illegible]

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Lone Star—[illegible]

LIVERPOOL—Par navire [illegible]

UTILLA—Par goëlette [illegible]

ILE RUATAN—Par goëlette [illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

[illegible]

Par les chemins de fer.

[illegible]

NAVIRES EN PARTANCE

En chargement pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLARDET, 4, passage-Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent que doivent s'adresser pour les annonces, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc., les maisons qui voudraient faire des annonces [illegible] dans nos colonnes [illegible] de M. H. GAILLARDET.

SIROP ET VIN DE DUSART

AU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX

[illegible]

aux Enfants pâles;
aux Rachitiques;
aux Jeunes Filles qui se développent;
aux Femmes délicates;
aux Nourrices, pour favoriser l'abondance et la richesse du lait;
aux Convalescents;
aux Vieillards affaiblis;

dans les Maladies de poitrine;
dans les Digestions laborieuses;
dans l'Anémie;
dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des forces;
dans les Fractures, pour hâter la formation du cal;
dans la Consolidation des plaies.

Dépôt dans les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE

Guéries par le

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX

de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, à Paris.

Ce Sirop produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT et Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, les Consomptions, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt dans les principales pharmacies.

SOMMAIRE

[illegible]

MARSEILLE

HAVRE

MALAGA

[illegible]

DÉPART DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

[illegible]

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.

[illegible]

NLLE-ORLEANS & MOBILE.

[illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE

[illegible]

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

[illegible]

ASSURANCE MARITIME.

Orient Mutual Insurance Co.

New York.

[illegible]

JOHN H. LAFITTE & CO., Agents.

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

[illegible]

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIMÉ AU PRIX COMPTANT DU MARCHÉ.

[illegible]

W. A. BELL,
H. GALLY,
[illegible] MERILH,
A. SCHREIBER.

[illegible]

[illegible] TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS

[illegible]

INSTITUTIONS.

DOLHEAR.

COLLÈGE COMMERCIAL.

[illegible]

LEVI DOLHEAR, Président.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle FITZGERALD, [illegible]

[illegible]

Institution de Mlle Defrance,

[illegible]

PAR MLLE [illegible]

C'EST dans [illegible]

[illegible]

Faïence, Porcelaine, Verrerie,

[illegible]

rue du Canal,

Nouvelle-Orléans.

PAINTS, [illegible]

J. B. VINET, pour B. VINET.

Signal d'incendie, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme sonneront en cas d'incendie [illegible]

[illegible]

Les boîtes désignées par une clochette sont:

[illegible]

2 Coin Washington et Chippewa.
3 Marché Nouvelle.
[illegible]

[illegible]